



## CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Diplôme de niveau 3 (ancienne nomenclature niveau V)

Formation par alternance  
à **PLÉRIN**

<b>Public concerné, nombre,</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Public non salarié, demandeur d'emploi,</li><li>• Public salarié dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, dans le cadre d'un congé individuel de formation,</li><li>• Toute personne en formation individuelle, auditeur libre,</li><li>• Un entretien préalable permettra d'accompagner dans le projet professionnel.</li></ul> <p>Le groupe est constitué de 12 à 15 personnes par action de formation.</p>
<b>Prérequis, modalités et délai d'accès</b>	<p>La formation s'adresse à toutes personnes majeures déjà titulaires d'un CAP car la formation porte exclusivement sur les modules professionnels.</p> <p>Le délai entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation peut varier de 8 mois pour les premières inscriptions à 2 mois pour les dernières inscriptions.</p> <p><b>Attention</b> : S'il y a financement, les demandes doivent être anticipées afin de respecter la demande et la validation du financement.</p> <p>Certains diplômes, permettent d'être dispensés d'une ou plusieurs épreuves.</p> <p><b>Cf : liste des diplômes permettant des dispenses d'épreuves professionnelles au CAP AEPE.</b></p>
<b>Présentation générale</b> (problématique, intérêt)	<p>La formation se déroule par alternance.</p> <p>10 semaines en centre de formation.</p> <p>20 semaines stage en entreprises proposées par la MFR</p> <p><b>Les stages obligatoires : 14 semaines obligatoires pour passer l'examen.</b></p> <p>- 0 à 3 ans : minimum 3 semaines en crèche, halte-garderie, MAM, assistant maternel.</p> <p>- 3 à 6 ans : minimum 3 semaines en école maternelle.</p> <p><b>Les autres semaines de stage peuvent être réalisées dans une structure au choix, correspondant au projet professionnel du stagiaire.</b></p>
<b>Objectifs</b>	<p>La personne titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• D'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité de l'enfant,</li><li>• De contribuer à son développement et à son éducation,</li><li>• D'assurer l'entretien et l'hygiène ses différents espaces de vie.</li></ul>

<b>Contenu de la formation</b>	<b>Voir Programme détaillé joint à cette fiche.</b>	
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p><b>Moyens pédagogiques :</b> La formation s'organise autour d'apports théoriques concrétisés par des mises en situation et exercices pratiques, des études de cas. Les méthodes participatives impliquant les stagiaires sont valorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, exposés, film, vidéo... mais aussi ;</li> <li>• Supports pédagogiques : 2 livres : Prévention santé environnement et Sciences médico-sociales.</li> <li>• Matériel de vidéo projection ;</li> <li>• Salles ;</li> <li>• Salle de puériculture et cuisine pédagogique.</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Active,</li> <li>• Interrogative.</li> </ul> <p><b>Modalités :</b> Présentiel, expérientiel (période en milieu professionnel), AFEST, autoformation accompagnée.</p>	
<b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b>	<p>Les compétences et/ou capacités professionnelles peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques</li> <li>- Relationnelles</li> <li>- Organisationnelles</li> <li>- Transversales...</li> </ul>	
<b>Durée</b>	<p>- 10 semaines en centre soit <b>300 heures</b> et 20 semaines en stages soit <b>700 heures</b> Horaires au centre de formation : Les lundis, mardis jeudis et vendredis de 8h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 (sauf le vendredi fin des cours à 16h30). Soit <b>30 heures</b> de cours par semaine.</p> <p>Les horaires de stage sont à définir avec l'entreprise accueillante. Ces horaires doivent être compris entre <b>32h et 35 h</b> par semaine au maximum.</p>	
<b>Dates</b>	<p><b>Du 2 septembre 2022 au 5 mai 2023.</b> Après cette date, les examens se dérouleront dans le centre d'examen prévu par l'académie.</p>	
<b>Lieu(x)</b>	<p>Maison Familiale Rurale de PLERIN pour la formation théorique. Les stages se déroulent ensuite dans les structures choisies par les apprenants, en fonction de leur zone géographique.</p>	
<b>Coût par participant</b>	<p>Formation (heures en centre de formation) : 2500 € Fournitures pédagogiques (2 livres) : 40 € <b>TOTAL 2540 €</b></p>	<p>Frais de dossier : 15 € Adhésion à l'association : 30 € <b>TOTAL 45 €</b></p>
	<p><b>TOTAL pour l'année de formation 2585 € (Le cout des repas reste à ajouter en fonction de la demande)</b></p>	

<p><b>Responsable de l'action, Contact</b></p>	<p>LE BRIS Marie-Charlotte 02-96-33-44-60 <a href="mailto:m.lebris@mfr.asso.fr">m.lebris@mfr.asso.fr</a></p>
<p><b>Formateurs, animateurs et intervenants</b></p>	<p><b>FORMATEURS et MODULES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Marie-Charlotte LE BRIS</b> Responsable de formation PSE Correction épreuves (EP1/EP3) Suivi des fiches EP1</li> <li>- <b>Marie LE VACON</b> Animation Entretien Puériculture Suivi des fiches EP1 Communication Sciences médico-sociales (développement de l'enfant) Alimentation de l'enfant</li> <li>- <b>Lucie LE GALL</b> Biologie</li> <li>- <b>Sandrine BLANZIN (réfèrent handicap)</b> Sciences médico-sociales (cadre juridique)</li> <li>- <b>Alexandre RONDEAU</b> Economie Sociale Familiale Cuisine Alimentation générale.</li> </ul>
<p><b>Suivi de l'action</b></p>	<p>Plusieurs outils permettent de aux apprenants de vérifier le suivi de la formation qu'ils suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emargement par les stagiaires (centre de formation et entreprise),</li> <li>- Attestation de stage à la fin de chaque stage,</li> <li>- Livret de suivi de stage,</li> <li>- Visite de stage par le formateur,</li> <li>- entretien individuel,</li> </ul>
<p><b>Evaluation de l'action</b></p>	<p>L'évaluation de l'action de formation se fait par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des visites de stage,</li> <li>- Des temps d'accueil en retour d'entreprise,</li> <li>- Des bilans écrits en fin de session de formation.</li> </ul> <p>Les apprenants passent ensuite 3 épreuves professionnelles qui sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 : Accompagner le développement du jeune enfant</li> <li>2 : Exercer son activité en accueil collectif</li> <li>3 : Exercer son activité en accueil individuel</li> </ol>

	<p>La définition détaillée des épreuves, s'étudie en entretien individuel et en réunion de rentrée.</p> <p><b><i>Pour l'année 2020, 90 % des candidats ont obtenu l'examen.</i></b></p> <p><b><i>En 2019, l'ensemble des candidats présentés a obtenu son examen soit 100 % de réussite aux examens.</i></b></p>
<p><b>Passerelles et débouchés possibles</b></p>	<p>Plusieurs débouchés possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Concours d'ATSEM,</li><li>Concours d'auxiliaire de puériculture,</li><li>Demande d'agrément pour devenir assistante maternelle,</li><li>Concours de moniteur éducateur,</li><li>Travailler en crèche ou école maternelle privée avec le CAP AEPE.</li></ul> <p>CODE ROME K1303 ; K1207 ; J1304 ;</p>